

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS 45
POUVOIRS Suppléants 4
POUVOIRS Titulaires 14
ABSENTS 29

Vote Pour : 63
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

8 AVRIL 2025

Date d’Affichage

8 AVRIL 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Michelle LAVIT, Lahcène BAAZIZ à Francis RUFFEL, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Michel BONNET à Bernard FERRET, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIE, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOUVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Jacques BROS, Alain CAMALET, Gabriel CARRAMUSA, Cêu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°96_2025

ACTES : 8.8.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 17- Présentation du Rapport « Développement Durable » - Exercice 2024

Exposé des motifs

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de la loi portant engagement national pour l’environnement soumet les collectivités territoriales et les établissements publics de

coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat du projet de budget, d'un rapport sur la situation territoriale et interne en matière de développement durable.

Par ailleurs, l'article 5 de la loi n°2021-1031 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, du 4 août 2021, ajoute que ce rapport doit aborder ce qui « contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies ».

Le rapport développement durable porte sur un bilan des politiques publiques, orientations et programmes que la collectivité met en œuvre sur le territoire ; il établit un bilan des actions conduites au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.

Il s'inscrit dans un contexte d'information à destination des élus, des agents et des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable.

Les actions concrètes traduisent l'ambition de la collectivité en matière de transition écologique et énergétique.

Cette volonté est inscrite notamment dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Conseil Communautaire,

Où cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu le rapport sur la situation de la Communauté d'agglomération en matière de développement durable 2024 joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du 4 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **prend acte** de la présentation du rapport 2024 sur la situation de la Communauté d'agglomération en matière de développement durable.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 3 0 AVR. 2025

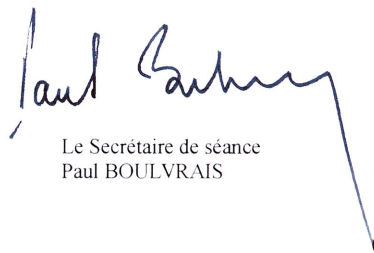
- publication - mise en ligne

Le 3 0 AVR. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS




Le Président.
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.